

## Compte rendu de séance

### Séance du 26 Septembre 2014

L' an 2014 et le 26 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. CHEREAU Jean-Pierre, Maire

**Présents :** M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, Mme LEROY Edith, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. HARDY Yannick, M. COCHONNEAU Claude, M. GENDRON Bernard

Excusée ayant donné procuration : Mme MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique

Absente : Mme JOUIN Nicole

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 19/09/2014

**Date d'affichage** : 19/09/2014

**A été nommée secrétaire** : Mme SINNAEVE Emilie

#### **Objets des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- Personnel Communal – Création Poste d'Adjoint technique de 2ème classe pour accroissement temporaire d'activités - 2014/120
- Location chasse - saison 2014-2015 - 2014/121
- Maison Saint-Lézin - Révision du loyer - 2014/122
- Logement locatif au-dessus de la Mairie, 1 place de l'Eglise - appartement n° 1 - Résiliation bail - 2014/123
- Location parcelle de terre située aux Varennes – EARL RIMBAULT - 2014/124
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région Loir-Braye et Dême (SIAEP) - Rapport annuel - Exercice 2013 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable établi par la DDT - 2014/125
- Service Public de l'Eau - Rapport annuel – Exercice 2013 du délégataire VEOLIA - 2014/126
- Service de l'Assainissement - Rapport annuel 2013 du délégataire VEOLIA - 2014/127
- Formation BAFD - 2014/128
- Subventions pour les voyages scolaires tous collèges, lycées, maisons familiales rurales pour les élèves domiciliés sur la Commune - 2014/129
- Contrats d'assurance MMA - Avenant pour assurances véhicules agricoles et tractés - 2014/130
- Contrat d'assurance MMA - Avenant pour assurance responsabilité des Communes et du Patrimoine - 2014/131
- Contrats d'assurance MMA - Avenants aux contrats d'assurance RENAULT EXPRESS et PEUGEOT 305 - 2014/132
- Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services informatiques pour la Mairie - 2014/133
- Acquisition bien immobilier 5 chemin de La Demée - Avis du Service des Domaines - 2014/134

**Personnel Communal – Création Poste d'Adjoint technique de 2ème classe pour accroissement temporaire d'activités**  
**réf : 2014/120**

M. Bruno GODREAU, Maire-Adjoint, Vice-Président de la Commission Culture, Animation, Tourisme, expose les petits travaux d'entretien nécessaires à la base de loisirs.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à avoir recours à un Adjoint technique de 2ème classe contractuel pour accroissement temporaire d'activités pour une période de deux mois, à temps complet ;
- de fixer la rémunération sur la base du 2ème échelon de la grille indiciaire des Adjoints techniques ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Location chasse - saison 2014-2015**  
**réf : 2014/121**

Suite à la demande en date du 25 août 2014 de renouvellement de location de la chasse sur la parcelle YH n° 95 sise au lieudit « Les Varennes » d'une superficie de 3 ha 94 a 61 ca, formulée par M. Jacques PENON, domicilié à la Chartre-sur-le-Loir (Sarthe) 23 rue Emile Simon, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette location et fixe le prix de location à 8,50 € l'hectare soit 33,54 € pour 3 ha 94 a 61 ca pour la saison 2014-2015.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Maison Saint-Lézin - Révision du loyer**  
**réf : 2014/122**

Mme Monique TROTIN, Maire-Adjoint, expose la situation des locataires depuis 2006 et l'état de vétusté du logement ;

M. Claude COCHONNEAU explique que la Commune peut faire un recours pour placer le logement en insalubrité et forcer les locataires à quitter le logement ;

M. le Maire rappelle les dispositions du bail conclu le 4 novembre 2006 entre la Commune et M. et Mme Jean-Michel BIAIS et présente la variation annuelle des indices de référence des loyers des 2èmes trimestres 2013 et 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer mensuel à 431,04€ à compter du 5 octobre 2014.

A la majorité (pour : 11 contre : 1 abstentions : 2)

**Logement locatif au-dessus de la Mairie, 1 place de l'Eglise - appartement n° 1 - Résiliation bail**  
**réf : 2014/123**

Vu le bail d'habitation conclu le 8 novembre 2013 par la Commune à M. et Mme Christian NASLE pour la location de l'appartement n° 1 sis 1 place de l'Eglise, au dessus de la Mairie ;

Vu la lettre en date du 19 août 2014 de M. et Mme Christian NASLE résiliant le bail d'habitation du 8 novembre 2013 à compter du 1er octobre 2014 ;

Vu le nouveau contrat de travail de Alexis NASLE, fils de M. et Mme Christian NASLE, à compter du 1er octobre 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la résiliation du bail d'habitation de M. et Mme Christian NASLE au 1<sup>er</sup> octobre 2014 et autorise le Maire à signer un nouveau bail d'habitation pour le logement sis 1 place de l'Eglise, au dessus de la Mairie, appartement n° 1.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Location parcelle de terre située aux Varennes – EARL RIMBAULT  
réf : 2014/124**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2006 relative à la location de la parcelle de terre YH N° 95 sise « Les Varennes » à M. Jean-Marc RIMBAULT ;

Vu la lettre recommandée avec accusé de réception en date du 19 août 2014 de M. Jean-Marc RIMBAULT sur la mise à disposition de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limité Jean-Marc RIMBAULT (EARL Jean-Marc RIMBAULT) à compter du 1er juillet 2014 de la parcelle de terre louée à M. Jean-Marc RIMBAULT pour l'exploitation agricole ;

Considérant que M. Jean-Marc RIMBAULT continue à se consacrer à l'exploitation de la parcelle mise à disposition de l'EARL Jean-Marc RIMBAULT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier les termes de la délibération du 27 avril 2006 relative à location de la parcelle cadastrée YH N° 95 sise « Les Varennes » comme suit :
  - de louer la parcelle cadastrée YH N° 95 d'une superficie de 3 ha 94 a 61 ca située au lieudit « Les Varennes » à l'EARL RIMBAULT dont le siège social est à Marçon (Sarthe) « La Touche ».

Les autres termes de la délibération sont inchangés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région Loir-Braye et Dôme (SIAEP) - Rapport annuel – Exercice 2013 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable établi par la DDT  
réf : 2014/125**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel – Exercice 2013 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable du SIAEP Loir - Braye et Dôme établi par la Direction Départementale du Territoire.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 4)

**Service Public de l'Eau - Rapport annuel – Exercice 2013 du délégataire VEOLIA  
réf : 2014/126**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel – Exercice 2013 de VEOLIA relatif au service public de l'Eau pour l'année 2013.

A la majorité (pour : 8 contre : 6 abstentions : 0)

**Service de l'Assainissement - Rapport annuel 2013 du délégataire VEOLIA  
réf : 2014/127**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport annuel de VEOLIA relatif au Service de l'Assainissement pour l'année 2013.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 4)

**Formation BAFD**  
**réf : 2014/128**

Vu la mise en place d'ateliers périscolaires à la rentrée 2014-2015 dans le cadre d'un projet éducatif territorial établi pour l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires ;

Vu le devis du 18 septembre 2014 du CEMEA pour une formation au BAFD d'un agent ;

Considérant la nécessité d'assurer l'encadrement des ateliers périscolaires par un agent titulaire du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge la formation d'un agent contractuel qui sera assurée du 25 octobre 2014 au 2 novembre 2014 par CEMEA, dont le siège social est à Nantes – 15 bis allée du Commandant Charcot, pour l'obtention du BAFD. Le montant de la formation s'élève à 570 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Subventions pour les voyages scolaires tous collèges, lycées, maisons familiales rurales pour les élèves domiciliés sur la Commune**  
**réf : 2014/129**

M. le Maire propose de définir les règles et les montants par élève de la participation de la Commune aux voyages scolaires organisés par les collèges, lycées, maisons familiales rurales.

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que les subventions attribuées pour financer les voyages scolaires correspondaient à 25 % de la participation restant à la charge des familles dans la limite de 45 € par voyage scolaire, l'aide ne pouvant être accordée qu'une seule fois la même année par enfant.

M.le Maire soumet au vote des Conseillers Municipaux 3 propositions suivantes pour l'attribution des aides aux voyages scolaires :

- attribution à tous les enfants scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé à partir de la 6ème : résultat : 8 voix pour et 6 voix contre
- attribution au collège Pierre de Ronsard de la Chartre-sur-le Loir, établissement professionnel et les lycées : résultat : 3 voix pour et 11 voix contre ;
- attribution uniquement aux établissements publics : résultat : 2 voix pour et 12 voix contre ;

Vu les résultats ci-dessus, le Conseil Municipal, décide :

- d'attribuer par 8 voix pour et 6 contre, une aide aux voyages scolaires à tous les enfants domiciliés à Marçon et scolarisés dans un établissement public ou privé, à partir de la 6ème .

A la majorité (pour : 13 contre : 1 abstentions : 0)

**Contrats d'assurance MMA - Avenant pour assurances véhicules agricoles et tractés**  
**réf : 2014/130**

Vu la proposition de M. Pascal DENIS, agent général MMA, en date du 23 septembre 2014 relative à l'assurance matériel agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'accepter la proposition de M. Pascal DENIS, agent général MMA du 23 septembre 2014 concernant l'assurance des matériels agricoles et tractés désignés ci-après :

tondeuse autoportée KUBOTA 3690 XY 72  
tracteur agricole JOHN DEERE 2142 SV 72  
tracteur RENAULT 9169VM 72  
matériels tractés

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 726 € TTC,

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance n° 125862398 Z KUBOTA pour y ajouter les tracteurs JOHN DEERE et RENAULT à effet au 15 octobre 2014 ;
- de résilier les contrats d'assurance n° 1 00 616 300 pour le tracteur JOHN DEERE et n° 1 10 108 623 pour le tracteur RENAULT

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Contrat d'assurance MMA - Avenant pour assurance responsabilité des Communes et du Patrimoine  
réf : 2014/131**

Vu les contrats d'assurance des responsabilités de la Commune et du patrimoine n° 128 593 682 du 21 novembre 2012 ;

Vu les modifications à apporter sur les bâtiments communaux ;

Vu le projet d'avenant au contrat d'assurance n° 128 593 682 relatif à l'assurance des responsabilités des Communes et l'assurance du patrimoine, transmis le 2 septembre 2014 par les MMA ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'avenant au contrat d'assurance n° 128 593 682 relatif à l'assurance des responsabilités des Communes et l'assurance du patrimoine suite à la modification des bâtiments ;

Le montant de la cotisation annuelle est de 10 943 € répartie comme suit :

- 2 232 € au titre des responsabilités communales  
- 8 711 € au titre du patrimoine

- d'autoriser le Maire à signer ledit avenant, à effet au 15 octobre 2014.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Contrats d'assurance MMA - Avenants aux contrats d'assurance RENAULT EXPRESS et PEUGEOT 305  
réf : 2014/132**

Vu les propositions de M. Pascal DENIS, agent général MMA, en date du 23 septembre 2014 relatives à l'assurance des véhicules RENAULT et PEUGEOT 305.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'accepter les propositions de M. Pascal DENIS, agent général MMA, en date du 23 septembre 2014 pour

les véhicules suivants :

- RENAULT EXPRESS 6342 VZ 72. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 235 €.
- PEUGEOT 305 3583 TG 72. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 229 €.

- d'autoriser le Maire à signer les avenants aux contrats d'assurance désignés ci-après à effet au 15 octobre 2014 :

- Contrat d'assurance n° 111 209 982 E pour le véhicule RENAULT EXPRESS
- Contrat d'assurance n° 116 563 583 G pour le véhicule PEUGEOT 305

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services informatiques pour la Mairie réf : 2014/133**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services informatiques pour la mairie conclu avec la Société SEGILOG arrive à expiration le 14 octobre 2014 et présente le nouveau projet de contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conclure un nouveau contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG dont le siège social est situé à La Ferté Bernard (Sarthe) Rue de l'Eguillon, pour une durée de trois ans à compter du 15 octobre 2014 et autorise le Maire à le signer.

La rémunération de la prestation se décompose comme suit :

- acquisition du droit d'utilisation des logiciels comprenant la cession du droit d'utilisation des logiciels existants, le développement de nouveaux logiciels, la cession du droit d'utilisation de nouveaux logiciels : trois versements annuels de 2 115,00 € H.T., soit 6 345,00 € H.T. pour trois ans ;
- maintenance et formation comprenant l'obligation de maintenance des logiciels créés par SEGILOG et la formation aux logiciels élaborés par SEGILOG : trois versements annuels de 235,00 € H.T., soit 705,00 H.T. pour trois ans.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Acquisition bien immobilier 5 chemin de La Demée - Avis du Service des Domaines réf : 2014/134**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2014 décidant l'acquisition du bien immobilier appartenant à la SCI MERCIER et Associés sis 5 chemin de La Demée ;

Vu l'évaluation du Service des Domaines en date du 17 septembre 2014 du bien immobilier sis 5 chemin de La Demée et cadastré AB n° 274 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le prix d'achat du bien immobilier cadastré AB n° 274 sis à Marçon « 5 chemin de La Demée » et appartenant à la SCI MERCIER et Associés au prix de 138 000 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Délégation Service Public du Camping – Réflexion sur la prochaine délégation**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que le contrat d'affermage conclu avec la Société SOGECAMP le 27 novembre 2006 expire le 31 octobre 2015 et qu'il convient de réfléchir sur le lancement de la nouvelle délégation de Service Public.

M. Bruno GODRAU, Vice-Président de la Commission Culture, Animation, Tourisme, propose de former un groupe de travail pour travailler sur la nouvelle délégation de Service Public.

L'idée serait de s'inspirer du contrat existant sans passer par un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

## **SICTOM – Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2013**

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2013.

### **Convention ERDF – MOUDENS**

Suite au permis de construire accordé à M. et Mme MOUDENS-BERTHE à La Lucerie, M. le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'ERDF demande à la Commune de financer le raccordement au réseau électrique à La Lucerie à hauteur de 2 931,65 € TTC. Ce raccordement comprend un branchement et l'extension de réseau électrique.

M. Claude COCHONNEAU rappelle qu'une délibération a été prise dans la passé permettant une répartition plus équitable des frais d'extension des réseaux sur les différents propriétaires des parcelles constructibles d'une même zone (frais d'extension à laquelle peut participer la Commune). Cette disposition permet de donner au vendeur et à l'acheteur de la parcelle constructible une vision claire du coût des raccordements et de mutualiser ces charges entre les propriétaires des différentes parcelles d'une même zone.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter ce sujet à une prochaine séance.

### **Nouveau Contrat Régional – Projet NCR 2015 – 2018**

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux que les dossiers suivants ont été présentés dans le cadre du Nouveau Contrat Régional NCR 2015 – 2018 :

- rénovation de la chaufferie des bâtiments communaux, du réseau de chaleur et des bâtiments reliés (travaux d'isolation) :  
coût estimatif 185 206 € H . T ;
- base de loisirs – camping\*\*\* du Lac des Varennes – Projet de création d'une piscine naturelle :  
coût estimatif 250 000 € HT (honoraires compris).

### **Commission des Travaux**

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission des Travaux donne l'état d'avancement des affaires en cours suivantes :

- Ecole maternelle : des travaux de peintures extérieures comprenant les garde-corps, grilles en haut de toiture, encadrements de portes, la fenêtre des sanitaires et placard à jouets du préau seront réalisés par la SARL RENOUE pour un montant de 1 1128,12 € TTC.
- La commission propose pour le prochain Conseil Municipal des devis, verrouillage des portes la nuit des WC publics place de l'église et la modification de 2 descentes de gouttières au club de voile.
- Demande de devis en cours pour les logements 1 à 5 « Croix Caseau », remise en état portes de garages et portes d'entrées, peintures sur les menuiseries extérieures et nettoyage des façades.
- Achat de 10 tables pour le restaurant scolaire.

### **Commission de la Voirie**

M. Francis DAUDIN, Vice-Président de la Commission Voirie fait le point des dossiers en cours :

- Demande de devis pour abattage ou seulement élagage de frênes à la Croix Caseau.
- Pose d'un panneau limitation vitesse route de Beaumont. une demande sera faite au Conseil Général.
- Limitation vitesse sur RD 305 Croix Caseau Marçon et marquage d'une ligne blanche entre Croix Caseau et bourg.

- Faire demande de devis pour élagage des chemins ruraux.
- Listing des voies communautaires de Marçon pratiquement terminé

### **Commission Culture, Animation, Tourisme**

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Culture, Animation, Tourisme fait le bilan des entrées à l'espace de loisirs. Très mauvaise saison, environ 25 à 30 % de fréquentation en moins. Pas de problème particulier.

Une étude de l'ensemble des petits travaux à l'espace de loisirs a été faite afin de les programmer pendant l'hiver et le printemps.

Environ 120 personnes ont assisté à la cérémonie de Mme de MALHERBE Juste parmi les Nations et des enfants de l'école ont participé pour la lecture de poèmes. M. Armand de MALHERBE était très satisfait de cette journée.

Journées du patrimoine : deux actions ont été organisées.

1°) Eglise avec la participation de Patrice GUERIN pour une visite commentée le samedi et Mme CHEREAU le dimanche.

Exposition des vêtements sacerdotaux d'antan par Mme MICHEL et les dames de la bibliothèque. Bonne fréquentation sur les deux jours.

2° ) Cantine exposition Le Corbusier et aussi en exposition les photos du chantier ainsi que les plans d'origine suite à l'inscription des journées dans les médias et sur le site de la Préfecture. 163 visiteurs sur les 2 jours.

Mise en place de La Gazette : orientation vers un document de 20 pages en blanc 90 grammes en quadri.

Marché de Noël le 13 décembre 2014 à la salle communale avec un spectacle contes de Noël et le goûter.

### **Commission Scolaire**

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission scolaire, fait le compte-rendu de la réunion de la Commission du 27 août 2014 :

- Élaboration du règlement intérieur des ateliers périscolaires ;
- Élaboration du document d'inscription aux ateliers ;
- Filialisation du calendrier des activités ;
- Organisation de la semaine de la rentrée ;
- Questions diverses.

Le règlement intérieur, le calendrier des activités et le document d'inscription se trouvent à la mairie (dossier TAP).

Pour la semaine de la rentrée, les ateliers ont pu démarrer dès le mardi 3 septembre, les deux intervenantes étant disponibles.

Nous attendons des nouvelles du club de voile pour l'atelier vent et signer une convention.

Nous avons reçu le devis de M. Christophe DUPHIL pour la mosaïque. Nous présenterons ce devis lors de l'élaboration du budget 2015 à l'ensemble de l'équipe municipale.

Nous pensons mettre une info dans la Gazette de Marçon pour présenter les TAP ainsi que leur financement.

Nous souhaiterions demander la mise à disposition de l'ancienne cantine pour l'atelier Mosaïque afin que les travaux et le matériel n'aient pas à être déplacés à chaque fin de séance.

### **Questions diverses**

Remerciements de M. Armand de MALHERBE et de M. Zvi TAL pour la cérémonie des Justes.

Remerciements de Mme Jocelyne BRUNEAU pour la sépulture de sa maman.

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux du rapport d'une pré-visite du 26 juillet 2014 en vue d'obtenir le label tourisme handicap.

L'inauguration de la nouvelle cantine aura lieu le samedi 8 novembre 2014 à 11 heures.

Suite à la demande de M. Claude COCHONNEAU concernant la date des Conseils Municipaux, il est rappelé qu'ils auront lieu le dernier vendredi du mois (exception faite des jours fériés).

La séance est levée à 23 heures 10 minutes.